

Rapport d'Evaluation Rapide de Protection des personnes déplacées internes à Dialakorobougou dans la commune de Mountougoula, cercle de Kati



Date du Rapport	25/07/2018
Dates de l'évaluation	19/07/2018
Déclencheur de l'ERP	Recommandations de la visite du 10 mai 2018 sur le site
Méthodologie de l'ERP	Entretien avec les ménages, focus groupe et observation active
Participants	DNDS, UNHCR, Femmes Leaders NSC, UNFPA

Aperçu général de la situation

L'environnement de protection des civils dans le centre du Mali s'est détérioré au courant du premier semestre de l'année 2018. En effet, à la suite des conflits entre les communautés Peulhs et Dogons, plus de 11 686 personnes se sont déplacées de janvier à juin 2018 dont 8 686 personnes soit 1 182 ménages dans les régions de Mopti, Ségou, Koulikoro et Sikasso. Les enfants représentent 65% des populations déplacées avec 5 616 enfants enregistrés dont 2 997 filles et 2 619 garçons. En outre, 2 635 adultes ont été enregistrés dont 57% de femmes et 4% de personnes âgées de plus de 59 ans. Selon une enquête menée par la MINUSMA dans la région de Mopti, les chasseurs traditionnels Dozos auraient incendié trois villages et attaqué d'autres dans les cercles de Koro et de Bankass. Selon le Bureau du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme, 99 incidents résultant de la violence intercommunautaire impliquant la mort de 289 civils ont été enregistrés (depuis le 1er janvier 2018) dont 77% dans la région de Mopti uniquement.

Face à la recrudescence des violations de droits de l'homme dans la région de Mopti notamment dans le cercle de Koro, des personnes se sont déplacées du cercle de Koro vers d'autres cercles de Mopti et du pays. Ainsi, le village de Dialakorobougou (commune de Mountougoula, cercle de Kati, région de Koulikoro) a accueilli certaines de ces personnes déplacées depuis le début du mois de mai 2018.

Des visites ont été rendues aux autorités de la localité et à ces déplacées respectivement le 6 et le 10 mai par le HCR, OCHA et la DNDS. Lors de la visite du 10 mai sur le site, il a été recommandé de faire une évaluation de protection des déplacées internes sur le site. Ces personnes déplacées étaient au nombre de 117 à la date du 21 mai 2018. Ainsi, la mission de 19 juillet avait pour objectif d'évaluer les besoins de protection de ces personnes dans le but d'apporter une réponse coordonnée et adaptée.

Localisation géographique et accès au site:

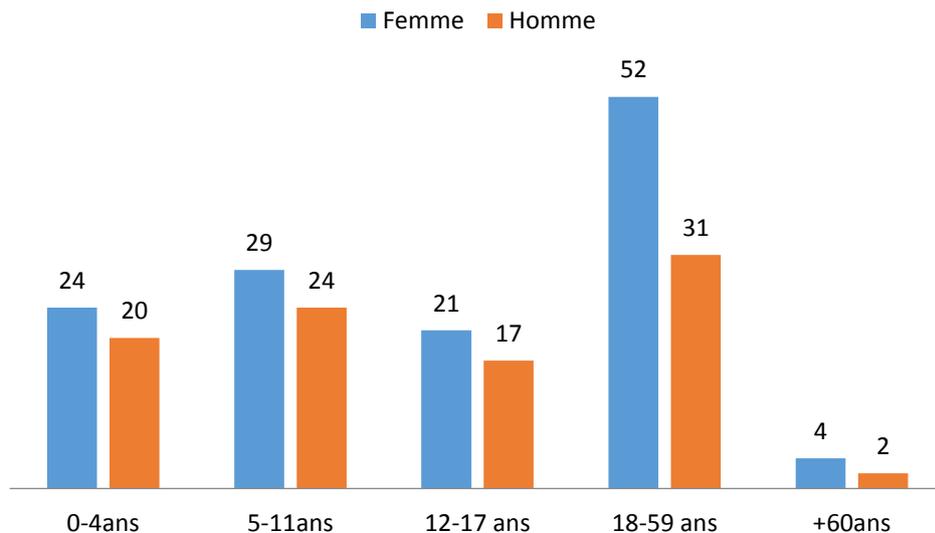
Le site est situé à Dialakorobougou (à environ 19 km de Bamako) dans la commune rurale de Mountougoula, cercle de Kati, région de Koulikoro.

Population vivant sur le site :

La population de la commune de Mountougoula est estimée à 44 202 personnes dont 12 076 sont du village de Dialakorobougou. Elle est composée d'ethnies Bamanan, Malinké, Sarakolé, Peulh, Minianka, Senoufo, Dogon, Bobo, Sonrhäï, Bozo. Ces populations vivent essentiellement de l'agriculture, l'élevage, l'arboriculture, l'artisanat, le commerce, et le travail à l'usine de carrière de moellon.

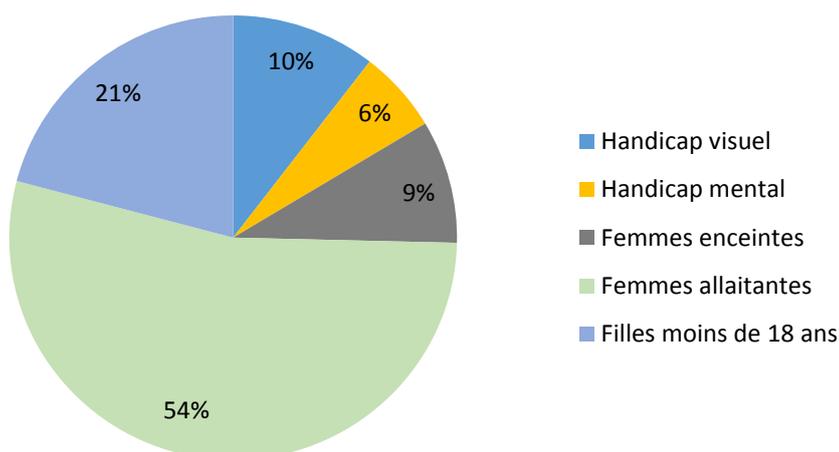
Au 19 juillet 2018, date de l'évaluation, 206 PDI (59 ménages) venus de Youdiou et de Koumogourou (cercle de Koro) étaient sur le site. Le 22 juillet 2018, 18 autres PDI sont arrivées sur le site en provenance de la commune de Toroli. Ainsi, à la date du 3 août 2018, 224 PDI vivent sur le site de Dialakorobougou.

Ci-dessous la répartition par tranche d'âge et par sexe.



Personnes à besoins spécifiques :

Ci-dessous la répartition graphique des personnes à besoins spécifiques



Autorités administratives présentes :

- Sous-préfecture de Baguineda,
- Mairie à Mountougoula,
- Centre d'Etat civil à Dialakorobougou,
- Centre de Santé Communautaire de Dialakorobougou,
- Enseignement : 1^{er} et 2^{ème} cycle à Dialakorobougou, Centre de formation Professionnel Dialakorobougou, CAP à Baguineda, Lycée Privé à Mountougoula et Baguineda,

Situation générale (suite à l'évènement déclencheur de l'ERP) - Faire ressortir la/les problématique/s de protection primordiale/s :

Thème	Description générale et /ou problèmes	Recommandations
Protection générale		

- Raisons déplacement	du	Les raisons évoquées par les PDI sont entre autres : - expulsion du village - Menace/intimidation - Crainte d'exaction (tuerie) -Attaques/destructions villages - Agressions physiques - Conflit inter -ethnique - Insécurité - Pillage - Destruction des moyens de subsistance	Documenter et référer les cas de violations de droit de l'homme rapportés Informers les PDI, en particulier les victimes et ou témoins de violations des droits de l'homme des recours possibles (audition par les DH/ MINUSMA, CVJR, autres)
- Dynamique déplacement	du	80% de ces PDI se sont déplacées de manière spontanée et en groupe	Réparer des préjudices subis par ces PDI sur les lieux d'origine
- Circonstances déplacement	du	90% des ménages ont eu des difficultés lors du déplacement. Parmi lesquelles nous avons : les pressions sur les chauffeurs pour ne pas transporter les peulhs, longueur du voyage, pannes de véhicule de transport,	Evaluer les besoins en appui psychosocial des PDI et y apporter une réponse urgente.
- Communautés présence	en	Bamanan, Malinké, Sarakolé, Peulh, Minianka, Senoufo, Dogon, Bobo, Sonrhäï, Bozo	Mener des activités sur la coexistence pacifique
- Structure de gouvernance du site	de	Le site est sous la supervision de la Mairie de Mountougoula et du service local du développement sociale de Kalabakoro. Toutefois la gestion des dons est assurée en partie par l'association Tabital Pulaku selon les PDI et le site a été mis à disposition des PDI par un membre de la communauté peulh de	Procéder à une distribution des assistances par ménage Faire une cartographie des services disponibles au sein de la communauté et la mettre à disposition des PDI.

<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs sécuritaires 	<p>Bamako selon des modalités qui n'ont pas été explicitées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Police - Gendarmerie 	<p>Créer des liens avec les OSC existantes ; réfléchir sur des moyens adéquats d'information, de sensibilisation des membres de la Communauté hôte.</p>
<p>Présence de groupes armés/milices d'autodéfense</p>	<p>RAS</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Cohésion sociale / accueil de la communauté hôte 	<p>Pas de problème avec la communauté hôte</p>	<p>Mener des activités de prévention sur la coexistence pacifique</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux mécanismes de justice moderne/traditionnelle /Mécanisme de résolution des conflits 	<p>Les mécanismes d'accès à la justice moderne sont peu connus par ces PDI aussi bien dans les villages d'origine que sur le site d'accueil. Toutefois les mécanismes traditionnels sont connus et elles y ont accès (chef de village et ses conseillers).</p>	<p>Faire une cartographie des mécanismes de gestion de conflit disponibles au sein de la communauté d'accueil et la mettre à disposition des PDI</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Documentation administrative possédée par les ménages / problème de documentation 	<p>Seulement 38 % des personnes enquêtées détiennent un document civil (acte de naissance, Carte d'Identité, carte NINA)</p>	<p>Identifier et fournir des pièces d'identités aux PDI adultes qui n'en ont pas. Fournir des actes de naissance aux enfants</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Moyens d'existence/subsistance 	<p>Les PDI vivent de dons pour la majorité. Toutefois, les femmes et jeunes femmes ont rapporté n'avoir pas de formation ou expérience dans des AGR</p>	<p>Développer des activités génératrices de revenu pour les chefs de ménage et les femmes</p>
<p>Accès aux services de base</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Eau 	<p>Un camion-citerne les ravitaille en eau tous les matins</p>	

- Abris/NFI	Les PDI vivent dans des abris précaires et en promiscuité (Ils dorment sous des bâches non étanches et quand il pleut ils ne peuvent pas dormir car l'eau ruisselle sous les tentes. Les deux bâtiments sur le site servent de dortoir pour les enfants et les vieilles personnes et aussi de magasin). Toutefois ils ont reçu des NFI du gouvernement, de Taabital (association de peulh), des ONG et de personnes de bonne volonté.	Doter ces PDI en abris appropriés
- Santé	La prise en charge des malades est assurée au CSCoM de Dialakorobougou et les médicaments sont achetés par les dons	Evaluer la situation et les besoins en matière d'accès aux services et soins de santé de la reproduction
- Sécurité alimentaire	Un stock en riz et mil est disponible dans le magasin mais une évaluation pour voir si la quantité existante est suffisante pour les PDI. Mais il manque du lait, sel et huile.	Faire une évaluation des besoins alimentaires et nutritionnels des PDI Fournir un appui urgent pour assurer une alimentation plus équilibrée, notamment aux enfants.
- Education	Sur les 54 enfants en âge d'aller à l'école, 01 a été inscrit au second cycle de Dialakorobougou. Il n'y a pas d'enfants scolarisés dans les écoles coraniques/medersas	Prendre des mesures nécessaires pour assurer la scolarisation des enfants à l'ouverture prochaine
Protection de l'enfance (Principaux problèmes de protection auxquels sont confrontés les enfants)	Sur 42 enfants (23 filles, 19 garçons) des ménages enquêtés seulement 3 enfants possèdent un acte de naissance soit 7%. Cependant, les PDI ont rapportés que l'Association « Mali mon	Suivre l'établissement des actes de naissance avec l'Association « Mali mon Devoir » Identifier et délivrer des actes de naissances aux enfants arrivés sur le site

<p>-Problèmes liés à la scolarisation</p>	<p>Devoir » a recensé les PDI (adultes et enfants) qui n'ont pas d'acte de naissance en vue d'en établir pour eux. Aucun enfant séparé ou non accompagné n'a été signalé par les PDI</p> <p>Non inscription des enfants à l'école/travail des enfants (Il y a des filles de 10 ans qui font du commerce pour aider économiquement la famille)</p>	<p>après le recensement de l'Association « Mali mon Devoir »</p> <p>Identifier le nombre d'enfant sur le site en âge d'aller à l'école et qui travaillent pour les proposer une éducation appropriée. Etablir des liens avec les Organisations de la Société Civile spécialisées</p>
<p>VBG (Endroit où les femmes où se sentent en insécurité)</p>	<p>Deux ménages ont signalé le site comme pas sécurisé pour les femmes et les filles (risque de viol et d'enlèvement à cause de la proximité avec les hommes et l'absence de logement spécifique pour les femmes). Il a été rapporté également que des jeunes filles partent à la recherche d'emploi comme femme de ménage et peuvent être en insécurité compte tenu de leur vulnérabilité.</p>	<p>Approfondir les questions sur les VBG (avant, pendant et après le déplacement)</p> <p>Créer des espaces séparés (homme-femme)</p> <p>Dispenser des séances d'éducation sur les VBG, compétences de vie aux jeunes (filles et garçons) et aux adultes (hommes et femmes) Evaluer les risques que courent les jeunes filles qui travaillent comme femme de ménage et prendre des mesures de mitigation de ces risques</p>
<p>Personnes à besoins spécifiques</p>	<p>11 personnes vivent avec un handicap. Sept vivent avec un handicap visuel (dont trois hommes et quatre femmes). Quatre vivent avec un handicap mental (dont deux garçons de 3 et 4 ans et deux femmes). Six femmes enceintes déclarées sont sur le site. 36 femmes allaitantes sont également présentes. 14 filles de moins de 18 ans mariées</p>	<p>Faire un contrôle sanitaire des personnes vivant avec les handicaps,</p> <p>Faire des sensibilisations sur la santé de la reproduction et les visites prénatales,</p> <p>Evaluer les besoins nutritionnels des bébés et apporter une assistance,</p>

		Identifier les besoins en vaccin pour les enfants.
Principales violations enregistrées sur le site de départ (dégager les tendances principales sur les types de violation, les personnes affectées, les lieux, les mesures prises et les auteurs présumés)	<p>Sur les principales allégations de violations de droits de l'homme rapportées par les ménages enquêtés, 50% ont rapporté des atteintes au droit à la vie, 60% au droit à la propriété, 20% à la liberté et à la sécurité de la personne, 20% à l'intégrité physique/psychique. Un ménage a mentionné le déplacement forcé.</p> <p>Aucune mesure n'aurait été prise contre les auteurs présumés (Dozos)</p>	<p>Documenter et référer les cas de violations de droits de l'homme commises avant, pendant et après le déplacement</p> <p>Informers les PDI, en particulier les victimes et ou témoins de violations des droits de l'homme des recours possibles (audition par les DH/Minusma, CVJR, autres)</p> <p>Assurer une prise en charge psychologique des PDI sur le site, notamment ceux et celles qui sont survivants et dont les proches sont disparus</p>
Principales violations enregistrées pendant le déplacement (dégager les tendances principales sur les types de violation, les personnes affectées, les lieux, les mesures prises et les auteurs présumés)	<p>Entrave à la liberté de mouvement des personnes par des Dozos dans la zone de Birga ;</p> <p>10% des ménages ont fait cas des allégations d'atteinte au droit à la propriété. (taxe illégale)</p> <p>Aucune mesure prise contre les auteurs présumés (force de l'ordre)</p>	<p>Documenter et référer les cas de violations de droits de l'homme commises avant, pendant et après le déplacement</p> <p>Informers les PDI, en particulier les victimes et ou témoins de violations des droits de l'homme de recours possibles (audition par les DH/Minusma, CVJR, autres)</p> <p>Faire un plaidoyer auprès des décideurs et de la communauté internationale sur les besoins de protection des PDI et communautés d'origine contre les violations des droits de l'homme</p> <p>Faciliter les liens de communication avec les proches restés dans les villages</p>

		Faire un plaidoyer pour faciliter le déplacement des personnes qui souhaitent quitter le village à Burga après un temps de transit.
Principales violations enregistrées sur le site d'accueil (dégager les tendances principales sur les types de violation, les personnes affectées, les lieux les mesures prises et les auteurs présumés)	Aucune violation n'a été signalée sur le site d'accueil.	Poursuivre le monitoring sur le site afin de pouvoir rapporter les éventuelles violations.
Mesures prises en cas de violations	RAS	

Présence humanitaire :

- DNDS
- UNHCR
- UNFPA
- Femmes Leaders NSC
- Croix Rouge
- Taabital Pulaku

Interventions humanitaires en cours (nationales ou internationales):

Les besoins sur le site sont couverts essentiellement par des dons des autorités étatiques, des particuliers et des organisations de la société civile.

Les assistances en cours sur le site sont entre autres :

- Etablissement par l'Association « Mali mon devoir » d'actes de naissance pour les PDI (adultes et enfants) qui n'en disposent pas ;
- Donation des vivres ;
- Prise en charge médicale ;
- Approvisionnement quotidien en eau potable.

Conclusion :

Au terme de cette évaluation, il ressort principalement des besoins d'assistance psycho-sociale, d'abri, d'alimentation (lait, huile, sel) et de documentation.

Les entretiens et interactions avec les PDI sur les raisons et conditions du déplacement liées aux violations des droits de l'homme, ont permis d'identifier des troubles émotionnels et des besoins d'assistance psychosociale.

En raison de la période hivernale, ces PDI ont un besoin d'assistance pour avoir des abris appropriés ou à défaut procéder à la réparation des tentes actuelles pour assurer leur étanchéité. Les PDI nous ont confirmé que lorsqu'il pleut, ils ne peuvent pas dormir. Elles sont obligées de se tenir debout pendant tout le temps de la pluie. De plus, l'eau suinte par les tentes, et ruisselle

également sous les tentes. Aussi, quand il pleut, elles ne peuvent pas faire la cuisine puisqu'elle se tient en plein air.

Les deux bâtiments servant d'abri pour les enfants et les personnes âgées sur le site sont confinés et ont une capacité d'accueil très limitée. Les couples n'ont plus d'intimité depuis leur arrivée sur le site, puisqu'ils habitent tous ensemble sous les tentes.

Quant à la documentation, seulement 38% des personnes enquêtées détiennent un document civil (acte de naissance, CI, NINA et autres). Certains ont dû les perdre à la suite d'incendie de leur hameau, d'autres dans la précipitation ont dû tout laisser lors de la fuite. Cependant, ces communautés n'accordent pas habituellement d'importance aux documents d'état civil et surtout les femmes. Nombreux ont affirmé ne pas les posséder dans leurs localités d'origine.

Outre ces problèmes de protection et vu l'évolution de la situation dans les localités de provenance de ces PDI, il est probable que d'autres PDI vont probablement arriver à l'image des 18 personnes arrivées le 22 juillet 2018 après la présente évaluation. Il est donc urgent de prévoir un élargissement et aménagement du site d'accueil afin de leur offrir un meilleur cadre de vie et assurer leurs droits fondamentaux.

En recommandation générale, nous sollicitons auprès des **acteurs humanitaires / le groupe sectoriel de protection** de faire une analyse approfondie sur le genre, la santé de la reproduction et de fournir une assistance psychosociale. Nous sollicitons également auprès des **autorités étatiques (Ministère de la Sécurité et de la protection civile, Ministère de la Défense et du gouverneur de la région de Mopti)** une protection des personnes et leurs biens pendant le déplacement et l'accélération de la mise en œuvre du pôle sécurisé de développement et de gouvernance (dans le cadre du PSIRC) dans le cercle de Koro, Djénné et Mopti. Enfin, nous sollicitons auprès du Ministère de l'éducation nationale et des acteurs dans ce domaine, de prendre des mesures urgentes nécessaires afin que les enfants en âge d'aller à l'école (pour les parents qui souhaitent envoyer leurs enfants à l'école) puissent être scolarisés à l'ouverture prochaine.

Annexe : Quelques photos prises sur le site



Figure 1et 2 Vue d'ensemble des tentes servant d'abri sur le site



Figure 3 La cuisine en plein air



Figure 4 Entretien avec un chef de ménage